

de *chocs* et de rencontres d'autres matières n'en ont souffert qu'une plus grande division, mais ne diffèrent en rien pour la pureté du métal. Tout au contraire, plus l'or est divisé, plus il est pur, en sorte que lorsqu'il est à 14, 16, 20 carats dans sa mine, il est à 21, 22, et même 23 carats réduit en paillettes.

On sait que l'on désigne le *titre* ou le degré de pureté de l'or par une quantité fictive que l'on nomme carat (1). L'*or pur* est appelé *or à 24 carats*; s'il contient un douzième d'alliage, il est à 22 carats; s'il en contient le quart, il est à 18 carats. Les carats se divisent par 32°. Pline (2) parle d'un or de la Gaule qui ne contenait qu'un trente-sixième d'argent. Cet or serait le plus pur qu'on eût jamais trouvé.

Voici, pour la France, le titre de son or d'alluvion :

Ariège, 22 carats. — Rhin, 21 carats. — Rhône, 20 carats. — Cèze, 18 carats.

## V.

## LES ORPAILLEURS.

L'exploitation de l'or dans les alluvions fluviales de la France n'était pratiquée anciennement que par certaines familles, qui faisaient souvent un mystère de leur métier d'orpailleur. Ces familles exerçaient leur industrie telle que leurs aïeux la leur avaient enseignée, et jamais le progrès

(1) Carat ou karat, de l'arabe *kira*, poids, selon Napoléon Landais, du grec *κερατιον*, petit poids, d'après Bescherelle, estimé environ 4 grains, soit 22 centigrammes.

(2) *Omni auro inest argentum, vario pondere, alibi dena, alibi nona alibi octava parte in uno tantum Galliae metallo, quod vocant albieratense tricesima sexta portio invenitur, et ideo caeteris praest, lib. XXXIII, cap. XXI.*